

## SYNTHESE, à L'USAGE DES AI, du RAPPORT BORELLO du 16 janvier 2018

*Ce rapport adressé à la Ministre du Travail est une chance à saisir pour les AI.*

*Une délégation de l'UNAI avait rencontré Jean-Marc Borello en Octobre 2017 pour lui remettre une plateforme de propositions pragmatiques visant plus d'efficacité.*

*Certaines de nos propositions ont été entendues en particulier :*

- ▶ *l'accent sur la formation professionnelle,*
- ▶ *l'assouplissement nécessaire de règles administratives contre-productives comme l'agrément Pôle Emploi,*
- ▶ *et enfin l'ouverture du CNIAE à d'autres représentants des forces vives de l'IAE dont l'UNAI.*

**Plusieurs points du rapport remis par Jean-Marc Borello à la Ministre du travail sont autant de chances à saisir pour nos structures.**

- 1. Encourager les employeurs « apprenants » qui jouent le jeu de l'employabilité** en mettant en oeuvre des méthodes d'accompagnement et de formation. Les AI sont citées en exemple. Il est noté incidemment dans le rapport qu'il semble incohérent qu'elles soient sanctionnées par un malus.

Par ailleurs, le rapport propose de **simplifier les règles administratives**, par exemple en assouplissant la procédure d'agrément Pole Emploi et éventuellement en généralisant la dispense d'agrément à toutes les SIAE.

Il conviendrait également **d'encourager les ACI à se transformer en EI** (pour une question de coût).

- 2. Remplacer les Contrats aidés jugés peu efficaces par des "Parcours Emploi Compétence"** (PEC) affectés aux personnes à partir d'une évaluation tripartite entre le salarié, Pôle Emploi et la structure porteuse.

L'aide devient individualisée par salarié et tient compte aussi de la capacité inclusive de l'employeur (capacité d'accompagnement et de formation).

Le rapport indique que les aides liées à ce dispositif seront issues d'un « **fonds d'inclusion dans l'emploi** » dont l'enveloppe serait de 764 millions d'euros pour le dispositif « parcours emploi compétences ».

Ce budget sera géré par les préfets de région afin notamment de mobiliser les aides, à l'accès ou au retour à l'emploi, en fonction des réalités du terrain et à donner une visibilité pluriannuelle aux acteurs de terrain.

### 3. **Mettre l'accent sur la Formation professionnelle**, point-clé de l'inclusion des personnes dans l'Emploi.

Le rapport Borello préconise d'orienter au moins 50 millions d'euros par an du Plan d'Investissement Compétences (PIC) aux salariés de l'insertion par l'activité économique. Contrat de professionnalisation accéléré avec des formations longues financées par une subvention supplémentaire de l'Etat. Reste à voir comment les partenaires sociaux interpréteront cette recommandation.

L'UNAI dénonce avec force les critères d'éligibilité retenus jusqu'à maintenant par les OPCA qui ignorent la situation particulière des salariés en insertion des AI.

### 4. **Privilégier l'efficacité en incitant les SIAE à atteindre une taille critique en concertation avec les réseaux** (fusions, mutualisation au sein d'un GES...). Les financements futurs pourraient être conditionnés à l'atteinte d'une taille critique.

Une réflexion est à mener sur le modèle AI afin de parvenir à des solutions permettant de pallier à une structuration en réseau insuffisante, à l'existence de nombreuses AI très fragiles ou encore à la concurrence des ETT...

**Le développement des SIAE pourrait également se faire en les incitant à créer des entreprises classiques** (l'exemple cité par le rapport est celui d'une conciergerie avec un site collaboratif porté par une AI parisienne et des salariés en insertion qui deviennent auto-entrepreneurs - Un autre exemple non cité mais que nous connaissons bien est la création d'une ASP).

Néanmoins, il demeure une forte incertitude en matière de financement. En effet, ce rapport propose un "Pacte Ambition" pour l'IAE avec un objectif de croissance de 20% de l'effectif soit + 25 000 salariés par an d'ici cinq ans, " avec une hausse modérée du budget IAE".

Il reste à voir comment le Ministère du Travail arrivera à trouver les crédits supplémentaires, le Budget voté en 2018 pour l'IAE étant de 811 M€ contre 825 M€ pour le Budget 2017.

Il nous appartient donc, conformément à l'esprit de ce qui est avancé par le rapport Borello de souligner qu'il s'agit là **d'une logique d'investissement social** : « *combien ça rapporte* » plutôt que « *combien ça coûte* ».

**Enfin, le rapport suggère d'élargir la représentativité des acteurs de l'IAE au CNIAE qui deviendrait le CNIDE** (Comité National de l'Inclusion dans l'Emploi).

Comme cela suppose une modification de la Loi, il est envisagé de l'introduire dans la prochaine Loi sur la Formation professionnelle.

